



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 40129

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la création d'un troisième aéroport parisien. Face à l'accroissement exponentiel du trafic aérien, la construction d'un troisième aéroport avait été lancée, afin de désengorger le trafic de Roissy et d'Orly. Or ce projet semble marquer le pas ; cependant, seule la création d'un troisième aéroport sera de nature à répondre à l'augmentation du trafic aérien en région parisienne et permettra de réduire les nuisances aériennes en préservant la qualité de vie de centaines de milliers de personnes. En conséquence, il lui demande quelles sont les perspectives de construction d'un troisième aéroport parisien.

Texte de la réponse

En autorisant la construction de deux pistes supplémentaires sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a pris des engagements sans précédent afin de préserver la qualité de l'environnement sonore autour de cette plate-forme et de l'inscrire dans une perspective de développement durable. Dans ce cadre, le ministre s'est en particulier engagé à ce que la quantité globale de bruit engendrée annuellement par le trafic aérien à l'arrivée ou au départ de l'aéroport précité reste dorénavant inférieure à celle enregistrée en 1997, notamment la nuit. Cet objectif est tenu. Il a parallèlement souhaité que la capacité de la plate-forme considérée n'excède pas 55 millions de francs de passagers annuels. Celle de l'aéroport d'Orly est limitée à 250 000 créneaux horaires attribuables par an. Aux rythmes actuel et prévisible de croissance du transport aérien, ce potentiel devrait être atteint avant dix ans. Face à cette situation plusieurs mesures examinées. Les compagnies aériennes seront ainsi incitées à adapter leur stratégie en accordant un rôle plus important aux aéroports de province. Le ministre s'attache à faciliter cette évolution en préservant la capacité d'accueil de ces plates-formes et en veillant, tout particulièrement, à leur insertion dans leur environnement proche. Par ailleurs le développement de l'intermodalité entre le rail et l'avion peut permettre de répondre à une partie de la demande de transport aérien. En particulier, le prépost acheminement par le train vers des villes desservies ou bientôt desservies par des liaisons ferroviaires à grande vitesse constitue une alternative à promouvoir, notamment pour des voyageurs en correspondance vers des destinations lointaines. Enfin, une meilleure utilisation des principaux aéroports de province et des autres plates-formes existantes doit être recherchée, dans la mesure où elle pourra être réalisée dans des conditions acceptables pour l'environnement et les populations riveraines. Dans le cas de l'élaboration des schémas de service de transport, toutes les possibilités d'adaptation des capacités d'accueil des plates-formes à l'évolution du trafic aérien prévisible dans l'avenir sont examinées, y compris celle de la réalisation d'une troisième plate-forme

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40129

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 avril 2000

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 280

Réponse publiée le : 1er mai 2000, page 2745